



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/14/5/Add.1
25 janvier 2010

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES
AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Quatorzième réunion

Nairobi, 10-21 mai 2010

Point 3.1.4 de l'ordre du jour provisoire*

EXAMEN APPROFONDI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES AIRES PROTÉGÉES¹

Note du Secrétaire exécutif

Additif

RÉSUMÉ ANALYTIQUE ET RECOMMANDATIONS SUGGÉRÉES

I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Dans l'ensemble, le programme de travail sur les aires protégées a remarquablement bien réussi à réunir et à stimuler la communauté internationale de la conservation à promouvoir sa mise en œuvre au niveau national. Depuis son adoption en 2004, 27 pays ont déclaré avoir créé un total de 6 000 nouvelles aires protégées terrestres et 800 aires protégées marines, couvrant environ 112,39 millions d'hectares de terres et de mers territoriales. Depuis 2008, on compte plus de 120 000 aires protégées nationales dans le monde, s'étendant sur plus de 21 millions de km² de terre et de mer. Toutefois, les aires marines protégées ne représentent que 5,9% des eaux territoriales du monde et seulement 0,5% des eaux extraterritoriales. Le programme de travail sur les aires protégées a également suscité le lancement d'initiatives régionales d'aires protégées, telles que le Défi micronésien, le Défi des Caraïbes et l'Initiative de l'Arc Dinarique.

En application des paragraphes 15 et 25 de la décision IX/18 A, le Secrétariat a organisé des ateliers régionaux de renforcement des capacités et d'étude sur le programme de travail sur les aires protégées dans les régions d'Asie et Pacifique, d'Amérique latine et les Caraïbes et d'Europe centrale et orientale pendant le dernier trimestre de 2009. Quelques 100 pays ont participé à ces quatre ateliers régionaux qui couvraient 15 sous-régions. Un nombre appréciable de correspondants nationaux pour le programme de travail sur les aires protégées, nouvellement désignés conformément au paragraphe 20 de la décision IX/18 A, se sont réunis en personne en vue de créer des réseaux régionaux et infrarégionaux de correspondants nationaux pour le programme de travail sur les aires protégées. Ces ateliers ont notamment eu pour résultats : le renforcement des capacités sur les moyens d'intégrer les aires protégées

* UNEP/CBD/SBSTTA/14/1.

¹ Les progrès accomplis à l'échelon mondial dans la mise en œuvre du programme de travail sont résumés dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/14/5.

/...

dans les paysages terrestres et marins et les secteurs plus amples et le potentiel des approches relatives aux paysages terrestres et marins d'aborder les questions d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de celui-ci; une meilleure connaissance de divers types de gouvernance des aires protégées et l'étude de systèmes de gouvernance novateurs dans les différentes régions; 100 formules de rapport indiquant l'état de la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées aux niveaux régional et infrarégional; et une meilleure connaissance des valeurs et des avantages des aires protégées.

Les progrès accomplis pour atteindre les sept buts du programme de travail sur les aires protégées que les Parties ont convenu de réaliser avant 2008 étaient raisonnables en ce qui concerne les buts suivants : prévenir et atténuer les impacts négatifs des principales menaces (but 1.5), examiner et réviser les politiques appropriées (but 3.1), renforcer la communication et la sensibilisation du public (but 3.5), et élaborer et adopter des normes minimales (but 4.1) et les objectifs ont été partiellement atteints. Cependant, les progrès se sont avérés très limités et en retard relativement aux buts suivants : promouvoir l'équité et le partage des avantages (but 2.1), accroître et assurer la participation des communautés autochtones et locales (but 2.2) et assurer la viabilité financière (but 3.4). Les progrès réalisés dans la poursuite des six buts dont l'échéance est 2010 étaient raisonnables et les objectifs ont été partiellement réalisés en ce qui concerne les buts suivants : établir et renforcer un réseau de systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées (but 1.1), créer et renforcer les réseaux régionaux et les aires protégées transfrontières (but 1.3), renforcer les capacités (but 3.2), élaborer et appliquer des technologies adaptées (but 3.3), évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées (but 4.2), assurer une surveillance efficace de la couverture, de l'état et des tendances des aires protégées (but 4.3). Les progrès étaient aussi raisonnables en ce qui concerne la planification et la gestion des aires protégées à l'échelle des sites (but 1.4), dont l'échéance est 2012, et l'objectif est susceptible d'être partiellement atteint. Des progrès ont été faits dans l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus larges (1.2) dont l'échéance est 2015 et cet objectif a des chances d'être réalisé si plus d'efforts sont déployés au cours des cinq prochaines années. De bons progrès ont été faits relativement au but 4.4 qui consiste à faire en sorte que le savoir scientifique contribue à la création et à la gestion des aires protégées.

Les principales contraintes de la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées sont notamment l'engagement inadéquat des gouvernements, des organisations intervenant dans les aires protégées, des organisations non gouvernementales, des communautés autochtones et locales; le caractère limité de l'intégration des aires protégées dans les priorités et les plans régionaux et nationaux; l'insuffisance des ressources et des capacités humaines; l'insuffisance du financement; l'absence de plans d'action détaillés aux niveaux national et régional; le faible niveau de sensibilisation et de participation des parties prenantes, l'insuffisance des rapports et l'absence de format de remise des rapports; une connaissance insuffisante des avantages produits par les aires protégées et de leur rôle positif en ce qui concerne l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, la réduction de la pauvreté, les moyens de subsistance et les services fournis par les écosystèmes.

Parmi les stratégies suggérées pour renforcer la mise en œuvre figurent notamment l'élaboration de plans d'action nationaux et leur intégration dans les secteurs pertinents; l'élaboration de plans régionaux et leur mise en œuvre par le biais de réseaux régionaux d'appui technique; la poursuite des ateliers de renforcement des capacités et de programmes de formation régionaux à l'intention des correspondants nationaux du programme de travail sur les aires protégées; la mise sur pied de plans financiers viables et la mobilisation de ressources financières additionnelles, y compris les possibilités de financement au titre du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (REDD+) et les changements climatiques; axer les travaux sur les aires marines protégées; l'évaluation des coûts des aires protégées et estimation de la valeur de leurs avantages et des services fournis par leurs écosystèmes.

II. RECOMMANDATIONS SUGGÉRÉES

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pourrait souhaiter recommander que la Conférence des Parties adopte une décision dans ce sens :

A. *Stratégies de renforcement de la mise en œuvre*

1. *Niveau national*

1. *Invite* les Parties à:

a) Elaborer un plan d'action à long terme ou réorienter les plans pertinents existants, en impliquant toutes les parties prenantes, pour la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées, y compris des mécanismes appropriés de mise en œuvre, précisant des activités, des échéanciers, un budget et les responsabilités, et fondé sur les résultats des principales évaluations du programme de travail sur les aires protégées, afin de contribuer à la mise en œuvre du plan stratégique de la Convention et *prie* le Secrétaire exécutif de présenter à la Conférence des Parties à sa onzième réunion un rapport sur l'élaboration de ces plans;

b) Intégrer les plans d'action du programme de travail sur les aires protégées dans les stratégies et plans d'action nationaux révisés pour la diversité biologique le plus tôt possible avant la douzième réunion de la Conférence des Parties et *prie* le Secrétaire exécutif de présenter à la Conférence des Parties à sa douzième réunion un rapport sur l'intégration des plans d'action pour les aires protégées dans d'autres instruments environnementaux nationaux et dans les plans économiques et les budgets nationaux;

c) Accélérer la création de comités consultatifs multisectoriels pour renforcer la coordination et la communication intersectorielles;

d) Sensibiliser davantage le public au programme de travail sur les aires protégées, en particulier les décideurs, dans le cadre de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation du public, et de la Vague verte;

e) Encourager la création de partenariats « d'amis du programme de travail sur les aires protégées » à l'échelon national avec l'encadrement des correspondants nationaux du programme de travail sur les aires protégées.

f) Employer les critères normalisés pour l'identification des sites de conservation de la diversité biologique d'importance mondiale, issus de la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées d'extinction.;

2. *Niveau régional*

La Conférence des Parties

2. *Prend note* des progrès réalisés dans le cadre d'initiatives régionales, du Défi micronésien, du Défi des Caraïbes, de l'Initiative de l'Arc Dinarique, de l'Initiative amazonienne, de l'Initiative du Triangle de Corail et du Réseau d'aires protégées des Carpates, et *invite* les Parties à encourager la création de telles initiatives et à formuler des plans d'action régionaux par l'entremise des correspondants nationaux du programme de travail sur les aires protégées, en collaboration avec la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN et d'autres organisations de conservation, fondés sur les plans d'action nationaux de mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées et par le biais de réseaux régionaux d'appui technique, afin de coordonner le financement, l'appui technique, l'échange d'expériences et le renforcement des capacités pour la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées.

3. *Invite* les pays donateurs, les organisations non gouvernementales et les autres organisations de financement à appuyer les initiatives régionales;

3. Niveau mondial

La Conférence des Parties

4. *Prie* le Secrétaire exécutif de :
 - a) Continuer de tenir des ateliers régionaux et infrarégionaux de renforcement des capacités accompagnés de calendrier précis de planification et de financement;
 - b) Fournir un appui technique additionnel en élaborant, en collaboration avec les partenaires, des trousseaux d'information, des meilleures pratiques et des guides sur les thèmes du programme de travail sur les aires protégées, en particulier sur l'élément 2 (gouvernance, participation, équité et partage des avantages);
 - c) Sensibiliser davantage le public aux bienfaits du programme de travail sur les aires protégées pour la santé, l'eau et d'autres secteurs, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, la réduction de la pauvreté et les Objectifs du millénaire pour le développement, en organisant des ateliers destinés à réunir les principaux acteurs de ces secteurs pour étudier les moyens de collaborer à développer des interventions mutuellement bénéfiques relatives au programme de travail sur les aires protégées;
 - d) Consolider et étendre le réseau des « amis du programme de travail sur les aires protégées » et élaborer un plan d'action pour entreprendre les activités susmentionnées afin de faciliter la mise en œuvre;
 - e) Affermir les synergies avec les conventions régionales dans la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées;
5. *Invite* la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN et les autres organisations compétentes à élaborer des directives techniques sur la restauration écologique, la connectivité et les couloirs de conservation, et l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci;

B. Questions nécessitant davantage d'attention

1. Financement viable

6. *Invite* les Parties à :
 - a) Elaborer avant 2012 des plans de financement viables basés sur des évaluations réalistes des besoins et un portefeuille diversifié de mécanismes financiers traditionnels et novateurs;
 - b) Utiliser de manière ponctuelle et appropriée les allocations de la cinquième reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial à la diversité biologique des aires protégées, ainsi que l'aide bilatérale, multilatérale et autre, en employant le plan d'action pour la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées comme base d'accès à des fonds;
7. *Encourage* les Parties à déclarer leur aire protégée à l'échelon du système et les besoins de financement de leur projet par le biais de l'Initiative LifeWeb, sur la base du plan d'action de leur programme de travail sur les aires protégées et *invite* les donateurs à appuyer les manifestations d'intérêt par l'intermédiaire de ce mécanisme en tenant compte de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ;
8. *Encourage* les donateurs et les Parties à tenir des tables rondes de donateurs infrarégionales et nationales afin de mobiliser des ressources financières pour la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées en impliquant l'Initiative LifeWeb;
9. *Invite* le Fonds pour l'environnement mondial et ses agences d'exécution à rationaliser et accélérer leurs mécanismes de décaissement, et à aligner les projets sur les plans d'action pour la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées afin d'assurer le caractère approprié et ciblé des interventions, ainsi que la viabilité des projets;

2. *Changement climatique*

10. *Invite* les Parties à :

a) Atteindre l'objectif 1.2 du programme de travail sur les aires protégées avant 2015, grâce à des efforts concertés d'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins et les secteurs plus vastes, en utilisant notamment des mesures de connectivité telles que le développement de couloirs écologiques, afin de traiter les conséquences du changement climatique et d'accroître la résilience à celui-ci;

b) Augmenter le potentiel de séquestration du carbone des aires protégées dans la mesure du possible, tout en ne perdant pas de vue que la conservation de la diversité biologique demeure le principal objectif, en améliorant l'efficacité de la gestion et en remédiant aux insuffisances identifiées dans les évaluations de l'efficacité de la gestion;

c) Communiquer et évaluer les avantages des systèmes sains d'aires protégées pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci;

d) Appuyer et financer l'utilisation des écosystèmes naturels et plus particulièrement des systèmes d'aires protégées dans la séquestration et le stockage du carbone et dans l'adaptation au changement climatique, et intégrer des approches de conception et de gestion améliorées des systèmes d'aires protégées dans les stratégies et plans d'action nationaux relatifs au changement climatique, y compris dans le cadre des programmes d'action nationaux d'adaptation existants;

11. *Prend note* du paragraphe 6 de l'Accord de Copenhague qui reconnaît la nécessité d'accroître l'élimination des émissions de gaz de serre par les forêts et d'offrir des incitations positives à ces mesures, et *invite* les Parties à étudier les possibilités de financement de la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées par le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (REDD-plus);

12. *Invite* la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à reconnaître le rôle que jouent les aires protégées dans les stratégies d'adaptation et d'atténuation;

13. *Invite* le Secrétaire exécutif à convoquer en 2011 une réunion spéciale du Groupe de liaison des trois conventions de Rio en vue de recommander à la sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques des éléments d'un programme conjoint sur les aires protégées, la diversité biologique, les changements climatiques et la dégradation des terres;

3. *Efficacité de la gestion*

14. *Invite* les Parties à :

a) Continuer de multiplier et d'institutionnaliser les évaluations de l'efficacité de la gestion en vue d'atteindre l'évaluation de 75% des aires protégées d'ici à 2015 en faisant appel à divers outils nationaux et régionaux, et enregistrer les résultats dans la base de données mondiale sur l'efficacité de la gestion du Centre mondial de surveillance pour la conservation (WCMC) du Programme des Nations Unies pour l'environnement;

b) Incorporer les évaluations de la gouvernance dans le processus d'évaluation de l'efficacité de la gestion;

c) Incorporer l'adaptation aux changements climatiques dans les évaluations de l'efficacité de la gestion et faire rapport sur les résultats de ces évaluations et les résultats de la mise en œuvre;

d) Veiller à ce que les résultats des évaluations soient appliqués et intégrés dans les autres évaluations du programme de travail sur les aires protégées (financement viable, capacités, etc.) et rendre compte des résultats des évaluations de l'efficacité et des résultats de la mise en œuvre;

4. Aires marines protégées

15. *Prie instamment* l'Assemblée générale des Nations Unies d'étudier les possibilités de créer des aires marines protégées dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale en tenant compte de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, des conclusions de l'examen approfondi du programme de travail sur la diversité biologique marine et côtière et du nouvel objectif relatif à la diversité biologique du plan stratégique révisé de la Convention;

16. *Invite* les Parties à redoubler d'efforts pour améliorer la conception et l'étendue des réseaux d'aires marines protégées dans les eaux territoriales afin de réaliser l'objectif de 2012;

17. *Encourage* les Parties à appliquer divers types de gouvernance pour la gestion des aires marines protégées en tenant compte de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (résolution 61/295 de l'Assemblée générale);

5. *Evaluation des coûts et des bénéfices des aires protégées, y compris les services fournis par leurs écosystèmes*

18. *Prie* le Secrétaire exécutif d'élaborer et d'appliquer, en collaboration avec la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN et d'autres Amis du programme de travail sur les aires protégées, une méthodologie et un cadre de mesure des valeurs, des coûts et des bénéfices des aires protégées en s'appuyant sur les travaux existants, y compris les conclusions de l'Economie des écosystèmes et de la biodiversité (EEB);

19. *Invite* les Parties à accroître la compréhension du rôle, de l'importance et des avantages des aires protégées dans la préservation des moyens de subsistance locaux, la fourniture de services écologiques, la réduction des risques de catastrophes naturelles, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, la santé, l'eau et d'autres secteurs, à tous les niveaux;

6. *Elément 2 du programme sur la gouvernance, la participation, l'équité et le partage des avantages*

20. *Encourage les Parties à :*

a) Mettre sur pied un mécanisme de coordination entre le programme de travail sur les aires protégées et les autres processus connexes de la Convention sur la diversité biologique, notamment les forêts, les zones marines, les groupes de travail sur l'accès et le partage des avantages et l'article 8 j) et les processus liés aux Principes et directives d'Addis-Abeba et aux lignes directrices Akwe: Kon, aux fins d'échange d'information sur la mise en œuvre de ces programmes et de recommandations d'actions conjointes éventuelles pour accroître la mise en œuvre;

b) Envisager la mise en place d'un agent national de liaison avec les communautés autochtones et locales au titre de l'article 8 j), qui pourrait assurer la liaison avec leurs correspondants nationaux respectifs pour le programme de travail sur les aires protégées;

21. *Invite les Parties à :*

a) Mettre sur pied des mécanismes et des processus clairs de partage équitable des avantages issus des aires protégées en tenant compte de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;

b) Reconnaître le rôle que jouent les zones conservées par les communautés autochtones et locales dans la conservation de la diversité biologique, la gestion conjointe et la diversification des types de gouvernance;

c) Inclure les communautés autochtones et locales dans les comités multipartites, dans les consultations relatives aux rapports nationaux sur le programme de travail sur les aires protégées, et dans les évaluations nationales de l'efficacité des systèmes d'aires protégées;

7. *Rapports*

22. *Invite* les Parties à :
- a) Envisager la mise en place d'un mécanisme simple et efficace d'établissement de rapports qui assure le suivi de la situation globale de la conservation de la biodiversité dans les aires protégées, ainsi que les mesures prises et les résultats dans le cadre du programme de travail sur les aires protégées;
 - b) Adopter le projet de formule de rapport qui figure à l'annexe I et qui favorise les mises à jour périodiques en utilisant des formats électroniques normalisés et d'utilisation facile;
 - c) Envisager la remise volontaire de rapports approfondis basés sur des indices et des taxonomies normalisés tels que la base de données mondiale proposée sur les zones conservées par les communautés autochtones et locales;
 - d) Prévoir des mécanismes de contribution et d'examen par les parties prenantes;
 - e) Veiller à ce que l'établissement de rapports sur le programme de travail sur les aires protégées soit clairement associé aux objectifs d'après 2010 pour la diversité biologique;
 - f) Impliquer les comités de coordination multipartites dans le processus d'établissement des rapports;
23. *Encourage* les Parties à rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées par le biais de la Base de données mondiale sur les zones protégées et la Liste des zones protégées des Nations Unies;

C. *Objectifs et échéances*

La Conférence des Parties,

24. *Invite* les Parties à :
- a) Aligner les objectifs du programme de travail sur les aires protégées sur des indicateurs et des échéances précis basés sur les objectifs convenus pour la période après 2010 et le Plan stratégique révisé de la Convention sur la diversité biologique;
 - b) Lier ces indicateurs et échéances à des objectifs et indicateurs nationaux;

Annexe

FORMULE DE RAPPORT

Lors de son examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées, la Conférence des Parties a reconnu, dans ses décisions VIII/24 et IX/18, que la disponibilité limitée d'informations continue d'être l'une des principales difficultés de l'examen. Dans le paragraphe 10 de la décision IX/18, la Conférence des Parties a prié « le Secrétaire exécutif d'établir, en consultation avec les Parties et avec le soutien du Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE, de l'UICN, entre autres, un système simplifié de transmission d'information dans le cadre de la présentation des rapports nationaux, en recourant à des mécanismes normalisés de collecte d'information. »

En réponse à cette requête, le Secrétariat a élaboré, en août 2009, un projet de formule de rapport susceptible d'être simple, facile à utiliser, robuste, de montrer la réalisation des progrès et d'assurer le suivi. Un groupe de travail composé de 30 experts de la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN, y compris des Parties et des ONG, a examiné ce formulaire lors d'un atelier sur le programme de travail sur les aires protégées organisé par la Commission en septembre 2009 à Jeju, en République de Corée, et un formulaire révisé a été élaboré. Le projet de formulaire révisé a été employé par la suite pour recueillir des données de 100 pays au cours de quatre ateliers tenus dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique en octobre et novembre 2009. Les participants à ces ateliers ont aussi été invités à donner leurs avis sur le projet de formulaire. Sur la base de ces observations, un projet de formule de rapport affinée est joint en annexe pour examen par l'Organe subsidiaire.

Le projet de formule de rapport facilite la saisie des progrès accomplis dans l'exécution des évaluations de 13 buts clés du programme de travail. Les progrès sont mesurés de 0 (aucun progrès) à 4 (évaluation achevée). La formule contient également un espace où les Parties peuvent inclure les résultats de ces évaluations et noter des mesures spécifiques prises pour faire avancer des thèmes clés (par ex. la création de nouvelles aires protégées, l'amélioration de l'efficacité de la gestion, l'élaboration de plans de gestion, etc.). Il contient en outre quelques questions supplémentaires, y compris sur l'existence d'un comité consultatif multipartite et d'un plan d'action pour mettre en œuvre le programme de travail sur les aires protégées.

**PROFIL NATIONAL SUR LA MISE EN OEUVRE DU
PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES AIRES
PROTÉGÉES**

PAYS :	(NOM DU PAYS)	
Nom de la personne complétant l'enquête:	(NOM)	
Adresse e-mail de la personne complétant l'enquête:	(E-MAIL)	
Date à laquelle l'enquête a été achevée:	(DATE)	
Décrire brièvement qui était impliqué dans la collecte d'informations pour cette enquête:	(NOMS ET ORGANISATIONS)	
1) Est-ce qu'un comité consultatif multipartite a été formé pour mettre en œuvre le programme de travail sur les aires protégées?	(OUI/NON)	
2) Y a-t-il un plan stratégique pour mettre en œuvre le programme de travail sur les aires protégées?	(OUI/NON)	
3) Si oui, veuillez fournir un URL (ou joindre un fichier pdf) du plan d'action stratégique:	(URL OU PIECE-JOINTE)	
4) Si oui, quel est l'organisme principal chargé de la mise en œuvre du plan stratégique?	(NOM DE L'AGENCE)	

1.1 LE RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES

1) Quels progrès avez-vous fait dans l'évaluation de la représentativité et les lacunes écologiques de votre réseau d'aires protégées?		(ETAT : 0-4)	
2) Si vous avez réalisé une évaluation des lacunes écologiques, veuillez indiquer l'URL (ou joindre un pdf) du rapport :		(URL OU PIECE-JOINTE)	
3) Avez-vous des objectifs et des indicateurs précis pour le système d'aires protégées?		(OUI/NON)	
4) Si oui, veuillez fournir un URL (ou joindre un fichier pdf) des objectifs et des indicateurs		(URL OU PIECE-JOINTE)	
5) Quelles mesures ont été prises pour accroître la représentativité écologique du réseau d'aires protégées? Veuillez cocher les cases appropriées et fournir une brève description :			
✓	MESURE	DE 2004 à 2009	DEPUIS 2010
	Création de nouvelle(s) aire(s) protégée(s)		
	Expansion et/ou reconfiguration des limites de l'aire protégée existante		
	Changement du statut juridique et/ou du type de gouvernance des aires protégées		
	Autres mesures visant à accroître la représentativité du réseau		

1.2 LA CONNECTIVITÉ ET L'INTÉGRATION DES AIRES PROTÉGÉES

1) Quels progrès avez-vous fait dans l'évaluation de la connectivité et l'intégration des aires protégées?		(ETAT : 0-4)	
2) Si vous avez réalisé une évaluation des lacunes écologiques, veuillez indiquer l'URL (ou joindre un fichier pdf) du rapport :		(URL OU PIECE-JOINTE)	
3) Quelles mesures ont été prises pour améliorer la connectivité et l'intégration des aires protégées? Veuillez cocher les cases appropriées et fournir une brève description :			
✓	MESURE	DE 2004 à 2009	DEPUIS 2010
	Changement du statut juridique et/ou de la gouvernance dans des zones clés de connectivité		
	Création de nouvelles aires protégées dans les zones clés de connectivité		
	Amélioration de la gestion des ressources naturelles pour améliorer la connectivité		
	Désignation de couloirs et/ou tampons de connectivités		
	Création d'incitations de marché pour promouvoir la connectivité		
	Sensibilisation des principales parties prenantes dans les zones clés de connectivité		
	Amélioration des lois et des politiques à l'intérieur ou autour des zones clés de connectivité		
	Restauration des aires dégradées dans les zones clés de connectivité		
	Changement de l'aménagement du territoire, du zonage et/ou des tampons dans les zones clés de connectivité		
	Elimination des barrières de la connectivité et du fonctionnement écologique		
	Intégration des aires protégées dans les stratégies de réduction de la pauvreté		
	Autres mesures pour améliorer la connectivité et l'intégration		

1.3 RÉSEAUX RÉGIONAUX D'AIRES PROTÉGÉES ET AIRES TRANSFRONTALIÈRES

1) Quels progrès avez-vous réalisé dans l'identification des priorités de conservation et des possibilités communes de création d'aires protégées transfrontalières?		(ETAT : 0-4)	
2) Si vous avez réalisé une évaluation des possibilités d'aires protégées transfrontalières, veuillez indiquer l'URL (ou joindre un fichier pdf) du rapport :		(URL OU PIECE-JOINTE)	

3) Quelles mesures ont été prises pour consolider le réseau régional d'aires protégées et favoriser la création d'aires protégées transfrontalières :			
√	MESURE	DE 2004 à 2009	DEPUIS 2010
	Création d'aire(s) protégée(s) transfrontalière(s)		
	Contribution à la création de corridors de conservation à l'échelle nationale		
	Formulation de politiques favorables à la création d'aires protégées transfrontalières		
	Mise sur pied d'un mécanisme de coordination multi-pays		
	Autres mesures visant à favoriser les réseaux régionaux et les aires transfrontalières		

1.4 PLANIFICATION DE LA GESTION DES AIRES PROTÉGÉES

1) Quel pourcentage de vos aires protégées a un plan de gestion adéquat?		(ETAT : 0-4)	
2) Veuillez fournir l'URL (ou joindre un fichier pdf) d'un exemple récent de plan de gestion participatif et scientifique		(URL OU PIÈCE-JOINTE)	
3) Quelles mesures ont été prises pour améliorer la planification de la gestion des aires protégées? Veuillez cocher les cases appropriées et fournir une brève description :			
√	MESURE	DE 2004 à 2009	DEPUIS 2010
	Développement de lignes directrices et d'outils pour l'élaboration de plans de gestion		
	A fourni une formation et/ou un appui technique en planification de gestion		
	Elaboration de plans de gestion des aires protégées		
	Changement de la législation ou de la politique pour renforcer la planification de la gestion		
	Amélioration de la base scientifique des plans de gestion existants		
	Conduite d'inventaires des ressources des aires protégées		
	Autres mesures visant à améliorer la planification		

1.5 LES MENACES QUI PÈSENT SUR LES AIRES PROTÉGÉES

1) Quels progrès ont été faits dans l'évaluation des dangers qui menacent les aires protégées?		(ETAT : 0-4)	
2) Si vous avez réalisé une évaluation des dangers qui menacent les aires protégées, veuillez indiquer l'URL (ou joindre un fichier pdf) du rapport :		(URL OU PIÈCE-JOINTE)	
3) Quelles mesures ont été prises pour réduire et/ou prévenir les menaces qui pèsent sur les aires protégées? Veuillez cocher les cases appropriées et fournir une brève description			
√	MESURE	DE 2004 à 2009	DEPUIS 2010
	Changement du statut et/ou du type de gouvernance d'une aire protégée		
	Augmentation du personnel et/ou de ses compétences afin d'atténuer les menaces		
	Inclusion de mesures visant à contrer les menaces dans un plan de gestion		
	Amélioration des pratiques de gestion afin de prévenir ou réduire les menaces		
	Augmentation du financement de l'atténuation des menaces		
	Elaboration d'un plan de résilience et d'adaptation au changement climatique		
	Changement des incitations de marché pour réduire ou empêcher les menaces		
	Amélioration du contrôle et de la détection des menaces		
	Evaluation de l'efficacité des mesures relatives aux menaces		
	Sensibilisation accrue et meilleur comportement du public sur le plan		

	des menaces		
	Changement des lois et des politiques relatives aux menaces		
	Restauration des zones dégradées		
	Développement et/ou mise en œuvre de stratégies d'atténuation des menaces		
	Autres mesures visant à atténuer ou prévenir les menaces		

2.1 ÉQUITÉ, BÉNÉFICES ET GOUVERNANCE

1) Quels progrès avez-vous fait dans l'évaluation des coûts et des bénéfices de l'établissement d'aires protégées?		(ETAT : 0-4)	
2) Si vous avez réalisé une évaluation des coûts et des bénéfices des aires protégées, veuillez indiquer l'URL (ou joindre un fichier pdf) du rapport :		(URL OU PIÈCE-JOINTE)	
3) Quelles mesures ont été prises pour améliorer le partage équitable des avantages? Veuillez cocher les cases appropriées et fournir une brève description			
√	MESURE	DE 2004 à 2009	DEPUIS 2010
	Développement de mécanismes de compensation		
	Formulation et/ou application de politiques d'accès et de partage des avantages		
	Développement de mécanismes de partage équitable des avantages		
	Détournement des bénéfices des aires protégées vers la lutte contre la pauvreté		
	Autres mesures visant à renforcer le partage équitable des avantages		
4) Quels progrès ont été faits dans l'évaluation de la participation des communautés autochtones et locales aux principales décisions concernant les aires protégées?		(ETAT : 0-4)	
5) A quel pourcentage des aires protégées a-t-on assigné une catégorie de l'UICN?		(%)	
6) Si vous avez terminé une évaluation de la gouvernance des aires protégées, veuillez en indiquer l'URL (ou joindre un fichier pdf):		(URL OU PIÈCE-JOINTE)	
7) Quelles mesures ont été prises pour améliorer et diversifier les types de gouvernance? Veuillez cocher les cases appropriées et fournir une brève description			
√	MESURE	DE 2004 à 2009	DEPUIS 2010
	Création de nouvelles aires protégées avec des formes novatrices de gouvernance		
	Changement des lois et/ou des politiques pour permettre de nouveaux types de gouvernance		
	Reconnaissance juridique d'un large ensemble de types de gouvernance		
	Autres mesures visant à diversifier les types de gouvernance		

2.2 COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LOCALES

1) Quels progrès ont été faits dans l'évaluation de la participation des communautés autochtones et locales aux principales décisions concernant les aires protégées?		(ETAT : 0-4)	
2) Si une évaluation de la participation communautaire a été réalisée, veuillez indiquer l'URL (ou joindre un fichier pdf) du rapport :		(URL OU PIÈCE-JOINTE)	
3) Quelles mesures avez-vous prises pour accroître la participation des communautés autochtones et locales? Veuillez cocher les cases appropriées et fournir une brève description :			
√	MESURE	DE 2004 à 2009	DEPUIS 2010
	Amélioration des lois et/ou des politiques afin de promouvoir la participation		
	Elaboration de politiques en matière de consentement préalable en connaissance de cause pour la réinstallation		
	Amélioration des mécanismes de participation des communautés autochtones et locales		

	Augmentation de la participation des communautés autochtones et locales aux principales décisions		
	Autres mesures visant à promouvoir la participation		

3.1 CADRE POLITIQUE, INSTITUTIONNEL ET SOCIOÉCONOMIQUE

1) Quels progrès ont été réalisés dans l'évaluation du cadre politique pour la création et la gestion des aires protégées?		(ETAT : 0-4)	
2) Si une évaluation du cadre politique des aires protégées a été réalisée, veuillez indiquer l'URL (ou joindre un fichier pdf) du rapport :		(URL OU PIÈCE-JOINTE)	
3) Quelles mesures ont été prises pour améliorer le cadre politique des aires protégées? Veuillez cocher les cases appropriées et fournir une brève description			
v	MESURE	DE 2004 à 2009	DEPUIS 2010
	Harmonisation des politiques ou lois sectorielles pour renforcer l'efficacité de la gestion		
	Intégration des valeurs et des services écologiques dans l'économie nationale		
	Augmentation de la responsabilité et/ou participation à la prise de décisions		
	Développement de mécanismes d'incitation à la création d'aires protégées privées		
	Développement de mesures incitatives positives sur le marché pour soutenir les aires protégées		
	Élimination des incitations à effets pervers qui font obstacle à une gestion efficace		
	Renforcement de la législation pour l'établissement et la gestion des aires protégées		
	Coopération avec les pays voisins sur les aires transfrontalières		
	Mise en place de mécanismes et de procédures équitables de règlement des différends		
	Autres mesures prises pour améliorer le cadre politique		
4) Quels progrès ont été réalisés dans l'évaluation de la contribution des aires protégées à l'économie nationale?		(ETAT : 0-4)	
5) Si une évaluation de la contribution économique des aires protégées a été réalisée, veuillez indiquer l'URL (ou joindre un fichier pdf) du rapport :		(URL OU PIÈCE-JOINTE)	
6) Quelles mesures ont été prises pour évaluer la contribution des aires protégées? Veuillez cocher les cases appropriées et fournir une brève description			
v	MESURE	DE 2004 à 2009	DEPUIS 2010
	Mise en œuvre d'une campagne de communication pour évaluer les aires protégées		
	Création de mécanismes de financement liés aux valeurs des aires protégées		

3.2, 3.3 et 3.5 CAPACITÉS, TECHNOLOGIE ET ÉDUCATION EN MATIÈRE D'AIRES PROTÉGÉES

1) Quels progrès ont été réalisés dans l'évaluation des besoins en capacités en matière d'aires protégées?		(ETAT : 0-4)	
2) Si une évaluation des besoins en capacités en matière d'aires protégées a été réalisée, veuillez en indiquer l'URL (ou joindre un fichier pdf) :		(URL OU PIÈCE-JOINTE)	
3) Quelles mesures ont été prises pour améliorer les capacités, l'utilisation des technologies appropriées et/ou développer les programmes d'éducation? Veuillez cocher les cases appropriées et fournir une brève description :			
v	MESURE	DE 2004 à 2009	DEPUIS 2010
	Création d'un programme de développement professionnel pour le personnel des aires protégées		
	Formation du personnel des aires protégées		
	Augmentation des effectifs du personnel des aires protégées		

	Création d'un système d'estimation de la valeur et d'échange des connaissances traditionnelles		
	Elaboration de programmes d'études sur les aires protégées en collaboration avec les établissements de formation		
	Production de matériel d'information du public		
	Conduite de programmes d'information du public		
	Création de mécanismes d'échange des enseignements tirés		
	Autres mesures visant à renforcer les capacités		

3.4 FINANCEMENT VIABLE

1) Quels progrès ont été réalisés dans l'évaluation des besoins de financement viable des aires protégées?		(ETAT : 0-4)	
2) Si une évaluation de la viabilité financière des aires protégées ou du système d'aires protégées a été réalisée, veuillez indiquer l'URL (ou joindre un fichier pdf) du rapport:		(URL OU PIECE-JOINTE)	
3) Quelles mesures ont été prises pour accroître la viabilité financière de vos aires protégées? Veuillez cocher les cases appropriées et fournir une brève description			
v	MESURE	DE 2004 à 2009	DEPUIS 2010
	Création de nouveaux mécanismes de financement des aires protégées		
	Elaboration de plans d'affaires pour les aires protégées		
	Création d'un mécanisme de partage des revenus		
	Amélioration des procédures d'affectation des ressources		
	Fourniture de formation et d'appui en matière de financement		
	Amélioration du processus de budgétisation		
	Amélioration de la comptabilité et de la surveillance		
	Amélioration de la planification financière		
	Elimination des barrières juridiques au financement viable		
	Clarification des responsabilités fiscales interinstitutions		
	Autres mesures visant à accroître la viabilité financière		

4.1 et 4.2 EFFICACITÉ DE LA GESTION ET MEILLEURES PRATIQUES

1) Quels progrès ont été réalisés dans l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées?		(ETAT : 0-4)	
2) Si une évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées a été réalisée, veuillez indiquer l'URL (ou joindre un fichier pdf) du rapport :		(URL OU PIECE-JOINTE)	
3) Quel pourcentage de vos aires protégées a été évalué pour l'efficacité de la gestion?		(%)	
4) Quelles mesures ont été prises pour améliorer les processus de gestion dans les aires protégées? Veuillez cocher les cases appropriées et fournir une brève description :			
v	MESURE	DE 2004 à 2009	DEPUIS 2010
	Amélioration des systèmes et des processus de gestion		
	Amélioration de l'application des lois		
	Amélioration des relations avec les parties prenantes		
	Amélioration de la gestion des visiteurs		
	Amélioration de la gestion des ressources naturelles et culturelles		
	Autres mesures visant à accroître l'efficacité		

4.3 et 4.4 SUIVI ET RECHERCHE

1) Quels progrès ont été faits dans l'identification des besoins essentiels de recherche et de surveillance dans l'ensemble du système d'aires protégées?		(ETAT : 0-4)	
2) Si une évaluation des besoins essentiels de recherche a été réalisée, veuillez indiquer l'URL (ou joindre un fichier pdf) du rapport :		(URL OU PIECE-JOINTE)	

3) Quelles mesures ont été prises pour améliorer la recherche et la surveillance des aires protégées? Veuillez cocher les cases appropriées et fournir une brève description :

v	MESURE	DE 2004 à 2009	DEPUIS 2010
	Evaluation de l'état et de l'évolution de la biodiversité clé		
	Elaboration ou amélioration d'un programme de surveillance biologique		
	Amélioration de la recherche sur les questions socioéconomiques liées aux aires protégées		
	Promotion de la diffusion de la recherche sur les aires protégées		
	Révision du plan de gestion basée sur les résultats de la surveillance et/ou de la recherche		
	Changement des pratiques de gestion sur la base des résultats de la surveillance et/ou de la recherche		
	Autres activités de suivi et de recherche		
